



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 85909

Texte de la question

M. Bernard Debré attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la restriction annoncée de la signature des examens biologiques aux seuls médecins et pharmaciens titulaires d'un diplôme d'étude spécialisé en biologie médicale. Cette restriction, qui empêche les enseignants de pharmacie clinique de poursuivre leurs activités praticiennes, risque de nuire à la qualité des soins pour certaines pathologies difficiles nécessitant une spécialité différente. Il souhaite savoir si l'administration envisageait véritablement de mettre en place une telle restriction.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Debré](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85909

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2010, page 8483

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)